

REPUBLICQUE DU SENEGAL



**STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE
REDUCTION DE LA PAUVRETÉ
DSRP- II
et
Protection Sociale**

Fatou DIOUF



INTRODUCTION

- En 2000 les IBW ont incité les pays éligibles à l'initiative PPTTE, à élaborer un document de politique économique pour la croissance et la réduction de la pauvreté intitulé DSRP
- En 2002 le Sénégal a élaboré un DSRP de première génération pour la période 2003-2005, approuvé par les partenaires et source d'un allégement de la dette multilatérale de 800 000 US\$



INTRODUCTION

- Un DSRP est un document de politique économique et sociale
- Le DSRP indique les options stratégiques et les documents opérationnels sectoriels ou multisectoriels (CDSMT, Programmes) en déclinent les modalités d'exécution (responsabilités, indicateurs détaillés, etc)



LE DSRP

Le DSRP :

- détermine à moyen et long terme les objectifs pour la croissance et la réduction de la pauvreté,
- définit des indicateurs sur l'état de la situation économique et sociale et fixe les objectifs annuels et intermédiaires.
 - Ces indicateurs et ces objectifs sont justifiés par rapport à l'état de la pauvreté
 - Ils sont conformes aux politiques poursuivies dans la stratégie.



DU DSRP I au DSRP II

Après trois années de mise en œuvre, le gouvernement du Sénégal s'est engagé pour élaborer le DSRP II, conformément aux engagements inscrits dans ce document de référence des interventions du gouvernement et des partenaires au développement, dans un cadre participatif et consensuel.



Bilan de la mise en oeuvre DSRP1

De progrès importants.....

- Indicateurs macroéconomiques positifs (taux de croissance, inflation etc.)
- Respect du principe d'allocations de ressources aux secteurs prioritaires : Education, santé, agriculture, eau potable,
- Avancée dans les Reformes structurelles et de gestion financière (CFAA CPAR)
- Évolution positive des indicateurs sociaux observée



Bilan de la mise en oeuvre DSRP1

.....mais insuffisants

- **Pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 :**
 - Taux de croissance de 5% faible par rapport objectif de 7 à 8 % nécessaire
 - La croissance n'est pas portée par les secteurs où évoluent les plus pauvres (agriculture, élevage, etc)
 - Des chocs exogènes, des calamités naturelles ont réduit la performance des secteurs productifs.
- **Pour atteindre tous les OMD**
 - Le rythme de réalisation des infrastructures reste en deçà des attentes
 - La qualité des services reste faible
- **Pour réduire les inégalités et la précarité**
 - Faiblesse des investissements ciblés pour les groupes vulnérables et ceux consacrés à l'assainissement et à l'habitat social
 - Absence de progrès dans l'extension de la protection sociale
 - Inégalités dans la répartition de la croissance persistent



Leçons tirées

L'accélération de la croissance est nécessaire.....

- **Pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 : donc nécessité, entre autres, de mettre en œuvre une politique d'accélération de la croissance pour créer des emplois productifs**

.....mais pas suffisante : alors nécessité.....

- **d'assurer une meilleure répartition de la croissance par des investissements dans le renforcement du capital humain, dans la protection sociale et dans les infrastructures structurantes comme les services énergétiques, le transport**
- **de maintenir un cadre macroéconomique sain et de garantir la transparence, l'équité, la justice (Bonne gouvernance)**
- **de se définir une vision intégrée et à long terme pour soutenir les politiques publiques**



Leçons tirées

.....Elle doit aller de paire avec :

- Une mise en œuvre de politiques de protection sociale élargie pour réduire la vulnérabilité aux risques sociaux, chocs exogènes, risques majeurs et catastrophes**



DSRP II



VISION

Une philosophie, partagée par tous les sénégalais et sénégalaises, basée sur des valeurs séculaires qui :

- **(i) sacralise le travail considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour s'affranchir de la pauvreté**
- **(ii) élève la solidarité au rang de paradigme de développement**
- **(ii) considère enfin la paix et la sécurité humaine comme préalable à tout développement**
- **Cette vision établie ainsi un lien fort entre la croissance et l'obligation de solidarité dans une même finalité de développement humain global**
- **place le renforcement du capital social, ceux du capital économique et du capital humain comme devant aller de paire**



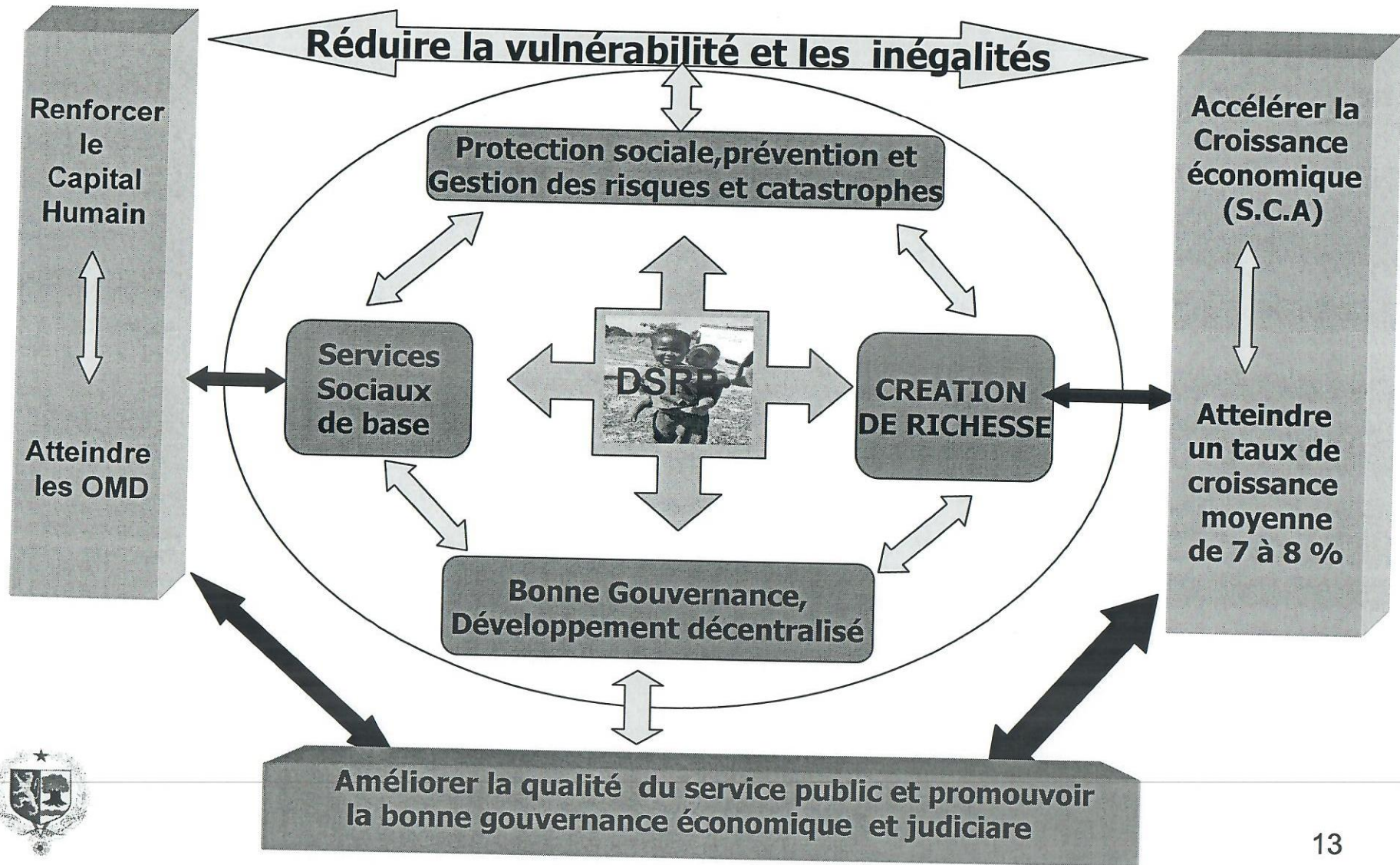
VISION

une approche systémique

« considère que le développement n'est pas seulement un processus d'accumulation de richesses et de capital humain (éducation, santé), mais aussi une intervention sur les risques clés qui font basculer certaines populations, dans la pauvreté, et empêchent les plus démunies de sortir du cycle de l'indigence »



OBJECTIFS



OBJECTIFS

A long terme

Sous réserve de la non occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira : **d'améliorer de manière durable le bien-être des populations en :**

- (i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015, par une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins 7 % en termes réels en moyenne sur la période
- (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant la sécurité alimentaire des populations
- (iii) protégeant les populations en particuliers les plus vulnérables contre les risques sociaux et catastrophes
- (iv) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines,
- (v) promouvant la bonne gouvernance et l'État de droit.



OBJECTIFS

A court terme

Il s'agira d'atteindre d'ici 2015 des progrès notables dans les secteurs sociaux en visant :

- (i) un taux de scolarisation de 100 % dans le primaire,
- (ii) un taux d'accès à l'assainissement pour les populations urbaines de 78 %
- (iii) un taux de consommation spécifique de l'eau potable d'au moins 35 l/pers/j qui passe par un taux d'accès de 100 %,
- (iv) une baisse de la mortalité maternelle en augmentant la proportion d'accouchements assistés par du personnel formé jusqu'à 75%,
- (v) une réduction de la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans de 56%
- (vi) le maintien de la prévalence du VIH SIDA en dessous de 2 %.
- (vii) une amélioration sensible du taux de protection sociale
- (viii) une amélioration de l'accès aux services énergétiques, avec l'objectif de 66% des ménages ayant un accès au service électrique, dont au moins un taux de 30% en milieu rural.



Axe 3 du DSRP II

Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes



*Le cadre de sa mise en œuvre est la Stratégie
Nationale de Protection Sociale (SNPS)*



Diagnostic :

Questions clé par rapport à la vulnérabilité

- Quels sont les facteurs de vulnérabilité les plus importants?
- Quels sont les groupes qui souffrent le plus de l'impact des chocs / déficit de Protection contre les risques ?
- Quels groupes sont particulièrement vulnérables? Qu'est-ce qui les rend vulnérables (facteurs économiques, sociaux, institutionnels, structurels,...)?
- Où sont localisés ces pauvres et exclus ?
- Comment cet impact peut-il être atténué ?
- Quelles sont les carences des politiques et systèmes mis en place qui empêchent d'atteindre les pauvres ? Par exemple le système de protection sociale et de Gestion des risques et catastrophes



Diagnostic :

Les facteurs de vulnérabilité

- Les diagnostics du DSRP (enquêtes de perception de la pauvreté) mettent en évidence les « points de rupture » qui conduisent au basculement dans la pauvreté.
- Pour les ménages et les individus, les risques identifiés sont :
 - **Naturels** : les facteurs naturels découlant souvent des ruptures dans l'écosystème et de ses conséquences sont les sécheresses successives, l'érosion côtière, l'intrusion marine, la salinisation des sols, la dégradation des terres, les inondations, le péril acridien, etc.
 - **Pour le capital humain** (santé et éducation) : maladies, blessures, accidents, accident majeurs industriels et autres, invalidité, maladies handicapantes, épidémie, déperdition scolaire, etc.,
 - **Liés au cycle de vie** : naissance, maternité, vieillesse, désagrégation familiale, décès, etc.
 - **Sociaux** : crime, violence, soulèvements sociaux, etc.
 - **Economiques** : __chômage, mauvaises récoltes, faillites d'entreprises, effondrement de la production, chocs de la balance des paiements, crise financière, crise du taux de change (dévaluation), etc.



Quelle stratégie?

Comment traduire le diagnostic en stratégies trans-sectorielles pour:

- réduire la vulnérabilité et le risque,
- augmenter la résistance,
- renforcer les capacités de faire face aux facteurs de basculement dans la pauvreté et
- atténuer les impacts des chocs



Les défis pour les stratégies de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté

Réduire la vulnérabilité est plus complexe que de juste de réduire la pauvreté monétaire, en effet :

- Elle évolue dans le temps !
- Elle varie selon le contexte local géographique
- Elle est multisectorielle et a donc une dimension systémique.

Si on n'intègre pas tous ces facteurs, nos efforts pour réduire la pauvreté risquent d'échouer ou d'être renversés



Principes de base de la SNPS/GRC dans le DSRP2

- **Une politique qui cible les risques et les vulnérabilités liés au statut social et aux contextes écologiques et économiques**
- **Les cycles vicieux entre ces risques accroissent encore cette vulnérabilité**
 - l'absence de protection sociale et de protection contre les risques est l'un des principaux facteurs de maintien des pauvres dans un cercle vicieux de pauvret et de création de nouveaux pauvres
 - l'absence de protection sociale et de protection contre les risques constitue un frein à l'accumulation du capital et à l'investissement



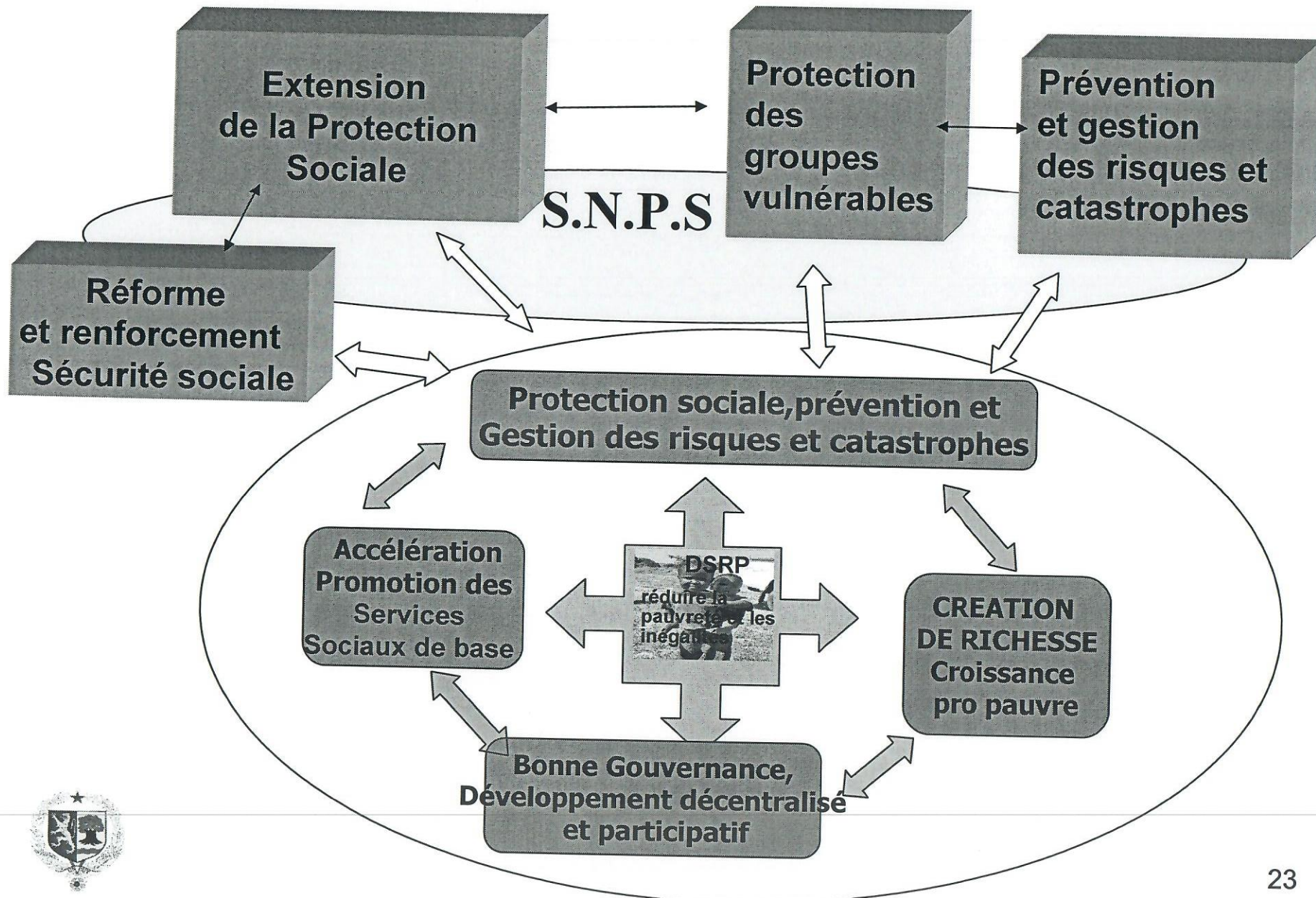
Objectifs de la SNPS/GRC dans le DSRP2 à court et moyen terme

Poursuivre les résultats suivants :

1. Améliorer la capacité de réponse aux chocs et risques pour les groupes vulnérables ;
2. Garantir l'accès aux services sociaux de base des groupes vulnérables;
3. Augmenter l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale;
4. Améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables;
5. mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles et autres
6. garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables, tout en leur permettant de s'insérer dans les systèmes formels de protection sociale ;
7. Renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources en faveur des groupes vulnérables



Composantes de la SNPS



Composante Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale

MATRICE DES MESURES

Objectifs/Stratégie

Actions prioritaires

<p>1.Lutter contre l'évasion sociale et promouvoir la prévention des risques sociaux</p>	<p>1.Mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale 2.Mise en œuvre de programmes d'IEC et de renforcement des capacités des travailleurs et des acteurs sociaux 3.Élaboration et mise en place d'un système d'assurance emploi 4.Promotion de la couverture sociale des travailleurs atypiques</p>
<p>1.Réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation</p>	<p>1.Élaboration et adoption d'un code général de la sécurité sociale (application effective des textes et conventions) 2.Renforcement du dispositif de régulation (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS))</p>
<p>1.Élargir le champ d'application des services de sécurité sociale</p>	<p>1.Mise en œuvre d'un programme d'extension des services de sécurité sociale à l'habitat social pour les travailleurs 2.Révision du champ de couverture du secteur non structuré pour inclure les chômeurs et les émigrés</p>
<p>1.Renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux</p>	<p>1.Consolidation et restructuration des IPM 2.Mise en place d'un programme de renforcement de la tutelle des IPM (agence de contrôle et de conseil) et des capacités des professionnels de la sécurité sociale</p>

Composante Extension de la protection sociale

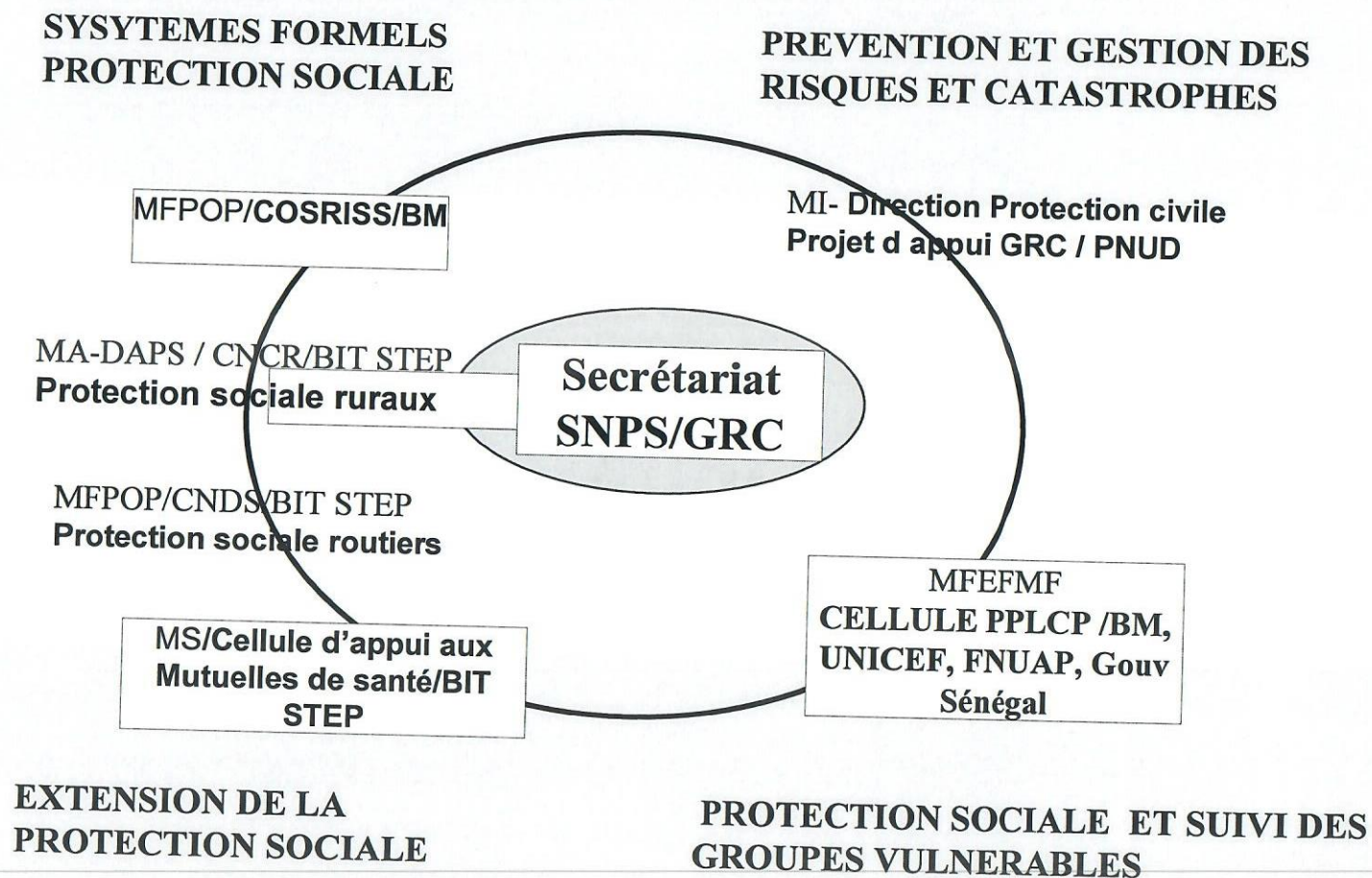
- MATRICE DES MESURES**

Objectifs/Stratégie	Actions prioritaires
1. Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance-maladie	1. Appui au dispositif de mise en œuvre et de suivi de l'extension de la protection sociale 2. Promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins et renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité 3. Mise en place de plans de Communication pour la Promotion des Mutuelles de Santé
1. Mettre en place des mécanismes de prise en charge de maladies pour les personnes vulnérables	1. Amélioration des modalités de ciblage et d'identification des bénéficiaires potentiels de l'assistance médicale 2. Amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments essentiels pour les personnes atteintes d'affections lourdes et coûteuses
1. Mettre en place des systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat	1. Mise en place de régimes adaptés à chaque profession 2. Mesures visant l'articulation entre les mutuelles de santé et le système formel de sécurité sociale



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC

État d'avancement



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

- Le plan de travail du groupe 3, étroitement articulé à la matrice des mesures du DSRP est proposé aux membres du groupe pour observations. Un séminaire de validation de ce plan de travail et de mise à niveau sur les informations est prévu les 25 et 26 mars 2008.
- Le comité ad hoc devant prendre en charge les questions spécifiques des indicateurs poursuit ses activités en concertation avec les différents groupes de travail.



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

• Démarrage des activités du Projet d'appui au programme GRC depuis septembre 2007 (Appui technique et Financier : PNUD/MI)

Réalisations :

- Signature du **décret portant création de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe.**
- Mise en place d'une banque de données nationale sur la Réduction des risques de catastrophes ainsi qu'un système national d'alerte précoce avec un focus sur les risques et catastrophes.



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

1. Volet amélioration des systèmes formels de protection sociale : COSRISS

Réalisations :

- Apurement des arrières dus à l'IPRES et à la CSS par les entreprises publiques: 11, 3 milliards
- Audit financier et comptable de l'IPRES et de la CSS
- Propositions de modification des statuts de l'IPRES
- Etude sur la définition d'une nouvelle politique d'investissement des réserves de l'IPRES
- Etude sur l'élimination de la duplication des activités entre la CSS et l'IPRES
- Etude sur l'opportunité et de faisabilité de l'intégration des régimes de retraite gérés par le FNR et l'IPRES



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

1. Volet amélioration des systèmes formels de protection sociale : COSRISS (suite)

- Etude complémentaire sur le transfert des agents non fonctionnaires de l'Etat, de l'IPRES vers le FNR
- Etude sur les options de réforme structurelle du système de pensions de retraite du Sénégal et le rôle des fonds privés de pensions
- Etude complémentaire sur les modalités de mise en place de régime de retraite supplémentaire au Sénégal
- Etude sur les conditions de vie des personnes du 3^{ème} âge (en cours)



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC

État d'avancement

2. Volet gestion des risques et catastrophes

- Le projet « Appui au Programme National de Prévention, Réduction des Risques *Majeurs* et *Gestion des Catastrophes Naturelles* » financé entre le gouvernement du Sénégal et le Pnud a démarré ses activités en septembre 2007
- Il a déjà élaboré son Plan de Travail Annuel (PTA) basée sur une approche GAR à l'issu d'un processus participatif (atelier de planification opérationnelle).
 - Parmi les réalisations, la plateforme nationale de Réduction des Risques de Catastrophes avec une visite d'échange d'expérience sur la gestion des catastrophes à Madagascar.
 - **Le Président de la République**, a signé le 04 mars 2008 le **décret portant création de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe.**
- Le recensement des systèmes sectoriels de gestion des risques de catastrophes et des systèmes de prévention et d'alerte existant au niveau national est en cours. Il s'agit de mettre en place une base de données nationale sur la Réduction des risques de catastrophes ainsi qu'un système national d'alerte précoce avec un focus mis sur les risques d'inondation, les risques



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC

3. Volet extension ^{État d'avancement} protection sociale

- **Programme protection sociale des ruraux** avec le ministère en charge de l'agriculture

Les dernières versions des textes pour le Régime de Protection Social Agro-Sylvo-Pastorale (RPS-ASP) sont prêts à être soumis aux signatures du Président de la République et du Ministre de tutelle :

- du Projet de décret relatif à la mise en place du Régime de Protection Sociale des ruraux
- du Projet de modèle -type de statuts de la Caisse Centrale de Protection sociale Agro-Sylvo-Pastorale
- du Projet de modèle -type de statuts des Caisses Régionales de Protection sociale Agro-Sylvo-Pastorale
- de l'Arrêté instituant la branche assurance-maladie du régime de Protection sociale Agro-Sylvo-Pastorale
- du Rapport de présentation des textes relatifs au régime d'assurance-maladie pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC

État d'avancement

3. Volet extension protection sociale

Programme protection sociale des routiers

- Le processus de mise en place d'un système d'assurance maladie des routiers coordonné par le Comité national du Dialogue social et soutenu par le BIT est en cours.
- L'étude de faisabilité pour la mise sur pied d'une mutuelle de santé est terminée et la phase test a démarré avec la tenue de l'assemblée générale constitutive de la première mutuelle, le 16 février 2008.
- En attendant la mobilisation des ressources additionnelles devant financer le processus, le BIT s'est engagé à prendre en charge les frais de démarrage et quelques équipements.



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

4. Volet protection des groupes vulnérables : Réalizations, des actions en faveur des groupes vulnérables :

- **Plan SESAME**, vise à assurer des soins gratuits aux personnes âgées de 60 ans et plus dans toutes les structures de santé publique (gratuité totale pour les retraités en prenant en charge la cote part qui leur incombait, d'une part, et d'autre part, prise en charge gratuite pour les 70% de personnes âgées qui n'ont jamais bénéficié de couverture médicale).
- Une revue des activités du programme réalisée en Février 2007 a confirmé l'effectivité de son application sur l'ensemble du territoire national. Elle a aussi permis d'avoir une meilleure information sur les taux de fréquentation des structures hospitalières par les personnes âgées.



4

Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC

État d'avancement

- **Femmes et Enfants**
 - Le programme Case des tout petits vise à assurer une meilleure prise en charge de la petite enfance à travers la mise en place d'un cadre nouveau d'éducation et d'épanouissement pour tout enfant âgé de 0 à 6 ans.
 - Il préconise une approche holistique et intégrée du Développement de la Petite Enfance en mettant à profit plusieurs volets pour satisfaire les besoins du jeune enfant : éducation, santé, nutrition, protection, environnement etc...
 - Réalisations : (1) l'accès à l'enseignement préscolaire a été démocratisé avec ce programme (même dans les zones rurales les plus reculées, les enfants issus de familles pauvres bénéficient des avantages de l'initiation comme leurs camarades en milieu urbain), (2) il y a une décentralisation du programme, mais surtout une amélioration de système élémentaire d'enseignement.



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC

État d'avancement

Femmes et Enfants

- Programme de lutte contre les pires formes de travail des enfants
- Promouvoir les Droits des Femmes et des filles : Renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (enfants de femme mendicante, enfants guide des handicapés, enfants des femmes touchées par l'extrême pauvreté, orphelins du VIH, enfants victimes de la toxicomanie, talibés, enfants abandonnés ou en conflit avec la loi)
- Programme de renforcement des structures et centres spécialisés sur les enfants en délinquance (centre sauvegarde, AEMO, ateliers spécialisés)
 - Appui aux 45 CPRS (46154)
 - Développement de filières de formation dans les daaras et renforcement des capacités des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés
 - Appui aux structures et associations de prise en charge des enfants



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC État d'avancement

Femmes et Enfants

- Programme accouchements et césarienne (axe 2) : mise en oeuvre des actions consignées dans la « feuille de route multisectorielle pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales au Sénégal, 2006 – 2015 » (renforcement des programmes de formation, augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité, renforcement de la Planification familiale et des soins obstétricaux néonataux d'urgences)
- Promouvoir les Droits des Femmes et des filles : développement et mise en oeuvre des activités de sensibilisation contribuant à l'élimination des violences et pratiques néfastes faites aux petites filles et aux femmes et Développement d'un plan de communication pour un changement de comportement à leur égard



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC

État d'avancement

Femmes et Enfants

- Améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des enfants
 - Extension de la couverture (50%) des activités de nutrition communautaire dans les zones rurales
 - Promotion du développement des activités de nutrition dans les secteurs de la santé et de l'éducation
 - Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles et planification et gestion des interventions de nutrition



Mise en œuvre et de suivi de la SNPS/GRC

État d'avancement

Personnes handicapées

Le programme de réhabilitation communautaire des handicapés RBC vise

- la réadaptation, l'égalité des chances, la réduction de la pauvreté et l'intégration sociale des personnes handicapées en
 - Fournissant des services de réadaptation fonctionnelle aux personnes handicapées ;
 - Accroissant leur accès aux services de base ;
- À accroître les capacités des Organisations de Personnes Handicapées
- En 2006, le programme RBC a permis d'appareiller 1050 personnes handicapées pour un montant de 100 millions de francs CFA (*fauteuils roulants, de voiturettes, de béquilles, de prothèses, d'appareils auditifs et optiques*).
- le financement d'un (1) million de francs CFA pour 150 GIE sélectionnés ; ce qui a permis de toucher près de 15 000 personnes handicapées grâce à un micro-crédit alloué

En 2007, le programme RBC n'a dégagé que 100 millions sur les 300 millions inscrits au BCI. Cette enveloppe financière a servi à appareiller d'autres handicapés au nombre de 1050. Les autres lignes d'actions n'ont pas été exécutées faute de ressources.

